



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E123602

VALABLE JUSQU'AU 26/04/2027

ÉDITÉ LE

26/03/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2002

Forme juridique : SARL

Capital : 105 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC GUERET

Siret : 440 426 054 00019

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 6108321

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 123026174 L 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 123026174 L 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 10/02/2026

Raison sociale : GILLET PERE ET FILS

LE MANDEMENT  
23800 NAILLAT

Téléphone : 05 55 89 23 76

Portable : 06 67 45 73 10

Fax : 05 55 89 23 76

Site Internet :

E-mail : alexnono@laposte.net

Responsabilité légale :

GILLET ARNAUD GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                              | * Date d'attribution |
|------|--------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8621 | Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®" | 27/04/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 01/01/2021         |
| o Fenêtres de toit                                                       | 01/01/2021         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.